

de la **Communauté de Communes**
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/36

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille dix-neuf et le mardi 15 avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, MARTIN, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ.

Présent suppléants : M. CAILLEAUX, MONTOULIEU.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. GARROCCQ donne procuration à M. SARRAILH

Secrétaire de séance : M. COURTIE

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Réuni sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président, après avoir approuvé le compte administratif du budget général de la CCVO 2018 ce jour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2018 de :	643 812,15 €
+ un excédent reporté 2017 de :	425 002,42 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 068 814,57 €
- un déficit d'investissement de :	131 138,56 €
- un déficit des restes à réaliser de :	291 244,00 €
Soit un déficit de financement de :	422 382,56 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit : RESULTAT D'EXPLOITATION
AU 31/12/2018 : EXCEDENT 1 068 814,57 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 422 382,56 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 646 432,01 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) 131 138,56 €

Le 17 AVR. 2019
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Pour le Président et par délégation,
Le 1er V. Président de la Communauté de Communes
Le Président

Jean-Paul CASAUBON

